

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Revières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUÉRIN, Maire.

Présents : Daniel GUERIN, Arnaud DOLLEY, Anne-Laure HUARD, Yves LERBOUR, Pascale GANGNET, Danine LASTELLE, Alain LEBAS, Xavier ORDAS.

Absents excusés : Kévin CHAMPAGNEUR, David MERCIER, Karine MESSIER, Elisabeth LE BRETON.

Absentes : Armelle COLTEE, Virginie HAMELIN.

Pouvoirs : Karine MESSIER donne son pouvoir à Alain LEBAS
David MERCIER donne son pouvoir à Alain LEBAS.

Monsieur Xavier ORDAS a été élu secrétaire.

Monsieur Guerin demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Bornes de recharge des véhicules électriques

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décisions modificatives

Des dépenses non prévues lors de la confection des budgets sont en instance, il convient donc de procéder aux décisions modificatives suivantes :

- **sur le budget principal**

-compte 2041512 bâtiments et installations : +11 316€

-compte 2313 immobilisations corporelles en cours : +11 316 €

- **sur le budget lotissement Le Closet**

-compte 3555 terrains aménagés : +7 956.57€

-compte 6522 reversements de l'excédent au budget principal : +23 870.00€

-compte 7588 autres produits divers de gestion courante : +23 870€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Clôture du budget lotissement « Le Closet »

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de clôturer le budget lotissement « le Closet » car les travaux sont maintenant terminés, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de ce budget au budget de la commune.

Report de travaux

L'approvisionnement en matériaux a retardé la réfection de la toiture de l'Eglise, les travaux pourront commencer 1^{er} trimestre 2023.

La chicane de la rue du Bout Souverain nécessite des modifications afin que le camion de ramassage des ordures ménagères puisse circuler plus aisément. Ces travaux débuteront début d'année 2023.

Machine à pains

Monsieur Christophe DESOBEAUX ne souhaite plus s'occuper de la machine à pains à compter du 31/12/2022. C'est donc la PULCCINELLA II qui alimentera la machine à compter du 1^{er} janvier 2023.

Tarifs de location de la salle des fêtes

En raison de l'augmentation des tarifs de l'électricité et de la mise à disposition du Wifi à la salle des fêtes, les tarifs seront les suivants :

	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 30 avril
Location pour 1 jour (dans la semaine)	150 €	200 €
Location pour 1 week-end	400 €	450 €
Location pour 3 jours	450 €	500€

La location pour les membres du conseil municipal, du CCAS et aux employés municipaux reste à 175€.

Le conseil municipal accepte ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

A noter que l'ASVP s'occupera des états des lieux pendant les vacances de Mme Guillotte.

Primes/cartes cadeau aux employés communaux

Cartes cadeau :

Benjamin Richard : 1 000€

Catherine Guillotte : 500€

Isabelle Leclerc : 1 000€

Primes :

Eric Marie : 1000€ net

Isabelle Leclerc : 300€ net

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Bornes de recharges pour véhicules électriques

Monsieur le Maire demande aux membres s'ils souhaitent mettre en place des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le conseil municipal, à l'unanimité souhaite la mise en place de ces bornes.

Restera à déterminer les emplacements et le nombre de bornes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00